Fédération des producteurs forestiers du Québec

Forêts de chez nous PLUS

1er mars 2018, vol. 23, nº 3

Portrait de la récolte mécanisée en forêt privée

Un phénomène en croissance

Plusieurs raisons expliquent la forte progression de la mécanisation de la récolte en forêt privée au cours des 10 dernières années. Premièrement, ce phénomène répond aux changements sociologiques chez les propriétaires forestiers qui disposent de moins en moins de temps, d'expertise ou d'équipements pour entreprendre seuls des travaux de récolte dans leurs boisés. Un nombre croissant d'entre eux préfèrent confier ce travail à une entreprise spécialisée. Deuxièmement, peu importe leur taille et structure organisationnelle, les conseillers forestiers font appel à des sous-traitants mécanisés pour remplacer des équipes d'abatteurs manuels de plus en plus difficiles à trouver à mesure qu'ils prennent leur retraite ou quittent le métier. Enfin, la perte des marchés traditionnels pour les petites billes de bois destinées à la pâte, au profit de plus gros billots destinés au marché du sciage, accroît la difficulté des opérations forestières et les exigences de façonnage des billes.

Des données qui ne trompent pas

Aujourd'hui, on retrouve environ 300 entrepreneurs de récolte mécanisée œuvrant en forêt privée[1]. Ces entreprises réalisent des travaux à leur compte ou en sous-traitance pour d'autres entrepreneurs, des groupements forestiers, des coopératives forestières et des firmes d'ingénieurs forestiers.

Selon un recensement de la Fédération des producteurs forestiers du Québec réalisé en 2017, ces entrepreneurs disposeraient d'au moins 368 abatteuses et multifonctionnelles actives en forêt privée. Parmi celles-ci, 66 furent ajoutées entre 2015 et 2017.

Circuits de récolte des bois en forêt privée

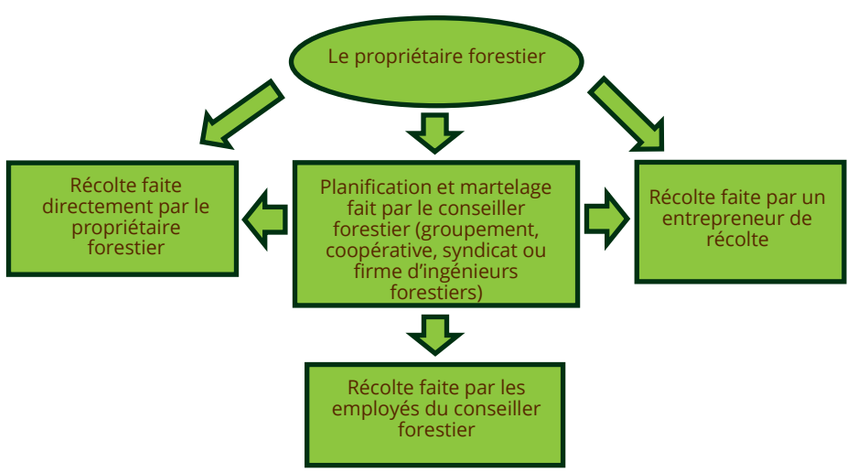

Ces entrepreneurs ont réalisé 67 % de la récolte en forêt privée en 2016, soit environ 4,0 millions de mètres cubes.

Pour une vaste majorité, il s'agit d'entrepreneurs artisans où le propriétaire est directement impliqué dans les opérations forestières. Il existe également de plus grandes entreprises disposant de plusieurs équipes et d'une variété de machineries pour construire les chemins, abattre les arbres, les débarder aux chemins, les débiter et les transporter aux usines.

Certains entrepreneurs réalisent aussi à l'occasion des contrats de récolte sur les terres publiques.

[1] Excluant les entrepreneurs de transport de bois.

Une mécanisation qui diffère de la situation en forêt publique

Le temps d'utilisation de la machinerie en forêt privée diffère de la situation en forêt publique puisque la récolte se fait généralement de jour, sur un quart de travail. Cette réalité s'explique par des équipements opérés par leur propriétaire et des interventions qui se déroulent chez des petits propriétaires forestiers à proximité des milieux habités.

Cette façon de faire allonge la période d'amortissement des équipements, car le nombre d'heures d'utilisation des machines dans une année est plus bas en forêt privée qu'en forêt publique. Cela peut refroidir les institutions financières offrant des prêts, car les ratios de remboursement différeront.

Pour pallier cette production moins élevée et réduire le montant des prêts, ces entrepreneurs acquièrent des équipements dont le prix est moindre (petites machineries ou machines usagées). Il n'est donc pas étonnant de constater que la machinerie utilisée en forêt privée a souvent débuté sa vie utile… en forêt publique.

La planification du travail varie également en raison des chantiers de plus petite taille qui nécessitent des déplacements plus fréquents et un démarchage constant auprès de propriétaires de forêts matures.

Il est à noter que les exigences des scieurs et le respect des obligations environnementales appellent l'achat de nouveaux équipements dotés des dernières technologies favorisant leur localisation par GPS pour mieux respecter les zones de récolte permises et le débitage sélectif des arbres selon les essences et les besoins immédiats des usines. Dans le contexte des opérations en forêt privée, ces achats peuvent être plus difficiles à justifier d'un point de vue financier.

Les besoins des entrepreneurs de récolte

Puisque les chantiers en forêt privée sont de petites tailles et que l'équipe démarrera des travaux chez plusieurs propriétaires au cours d'une année, les entrepreneurs doivent détenir un carnet de clients et de chantiers à réaliser suffisant. De plus, les entrepreneurs doivent disposer d'un accès aux marchés pour les différents produits de l'arbre et des essences forestières qu'ils récoltent. Des billots pour le sciage ou du bois destiné à la fabrication de pâte ou de panneaux, de l'épinette ou de l'érable, chaque usine a des besoins spécifiques. La demande est rarement égale pour tous ces produits et des inventaires en forêt représentent un coût pour ces entrepreneurs. Enfin, le remboursement des prêts et de versement des salaires demande un paiement rapide pour le bois livré aux usines.

Toute mesure venant réduire les frais de financement et d'inventaires se traduira par une hausse de la rentabilité des entrepreneurs dont le profit est souvent le salaire du propriétaire exploitant. Ainsi, la FPFQ milite auprès du gouvernement du Québec pour :

1. un **programme de garantie de prêt** qui entraîne une baisse du taux d'emprunt des institutions financières. Cette garantie doit couvrir des achats qui dépassent souvent les 500 000 $ et peuvent atteindre 1 M$. Si la garantie gouvernementale n'entraîne pas de baisse substantielle du taux d'intérêt sur l'emprunt, la mesure manque sa cible. Actuellement, ce taux varie de 3 à 10 % selon le dossier et l'institution financière.

2. un **programme de subvention ou un crédit d'impôt** suffisamment intéressant pour encourager l'entrepreneur à opter pour de l'équipement neuf plutôt qu'usagé. Cette mesure permettra de réduire les frais associés à la réparation, d'accroître la productivité des entrepreneurs et de réduire l'empreinte environnementale des équipements. Puisque l'équipement neuf provient souvent de l'étranger, une subvention pour tenir compte de l'effet des variations du taux de change des devises sur le prix de la machinerie vendue au Québec serait utile (si aucun équipement équivalant n'est manufacturé au Canada).

3. des **modalités particulières de remboursement** des emprunts qui tiennent compte de la réalité des entrepreneurs de récolte en forêt privée. Par exemple, une formule de remboursement sur 10 mensualités par année, plutôt que 12, considérera les périodes de ralentissement normal pour la maintenance ou le dégel. De plus, une meilleure reconnaissance des carnets de commandes des travaux à réaliser chez les propriétaires forestiers dans le calcul des garanties financières à fournir accélérera l'achat de machineries chez les entrepreneurs plus jeunes disposant de moins d'actifs.

4. un **programme qui couvre une partie des intérêts** lorsque les usines arrêtent temporairement leurs activités sécurisera l'emprunteur et l'institution prêteuse.

5. une **réduction des exigences administratives** augmentera l'attrait des mesures gouvernementales chez cette clientèle.

Les besoins des propriétaires forestiers

En raison de la petite taille des propriétés forestières au Québec, 43 hectares en moyenne, il ne faut pas oublier les milliers de propriétaires qui seront visités par les entrepreneurs de récolte au cours d'une année. Un contrat décrivant les responsabilités de l'entrepreneur et du propriétaire rassurera ces parties sur la qualité des travaux à venir, spécifiera le partage des coûts et des revenus, et prévoira les actions à mettre en œuvre en cas de problème. La FPFQ fait d'ailleurs la promotion d'un contrat-type qui contient des dispositions sur l'ensemble de ces éléments. Les propriétaires forestiers sont également à la recherche d'une formule d'accréditation des entrepreneurs forestiers pour les aider dans leur choix.

Une vidéo présentant un producteur agricole faisant le choix de confier la récolte dans ses boisés à un entrepreneur forestier est aussi disponible pour illustrer cette relation fournisseur-client gagnante.

L'Agence forestière des Bois-Francs a également fait produire un outil interactif illustrant la réalisation d'une coupe de jardinage mécanisée dans une érablière.

Les rôles du syndicat régional de producteurs forestiers

Dans ce contexte de récolte mécanisée en forêt privée, les rôles des syndicats de producteurs forestiers demeurent multiples.

La défense de l'accès aux marchés pour les bois de la forêt privée faisant notamment face à la concurrence des bois de la forêt publique devient primordiale pour des entreprises qui récoltent de grosses quantités de bois par semaine. Les entrepreneurs ne peuvent se permettre de maintenir du bois en inventaire ou être arrêtés trop longtemps. Les syndicats informent le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les volumes disponibles en forêt privée, dans l'étude des demandes des industriels pour accroître leur approvisionnement.

La diffusion d'information sur les prix offerts par les usines de transformation et les conditions d'achat accroît la transparence sur les marchés, ce qui facilite les décisions d'affaires. Cette diffusion s'effectue également auprès des propriétaires forestiers qui méconnaissent ces marchés et vérifient les informations reçues des entrepreneurs forestiers.

Lorsque les producteurs d'une région les mandatent en vertu des dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, les syndicats négocient des conditions de vente aux usines en misant sur une connaissance du marché pointue et un pouvoir de négociation accru par la force du nombre.

La négociation de taux de transport de bois dans chacune des régions permet aussi d'accroître la transparence des marchés.

Plusieurs syndicats de producteurs forestiers effectuent le paiement du bois reçu de l'usine à l'entrepreneur et au propriétaire, selon les modalités convenues par ces parties. Le paiement aux transporteurs peut également être réalisé. Ce service réduit le risque de mauvais paiement de part et d'autre, diminue les frais administratifs pour l'entrepreneur et sécurise les parties.

Des fonds de garanties de paiement administrés par des syndicats de producteurs forestiers réduisent le risque financier des entrepreneurs de récolte qui ne survivraient pas tous à une faillite ou à la restructuration d'entreprises de transformation du bois.

L'accréditation d'entrepreneurs forestiers sur leur territoire rassure les propriétaires à la recherche de ce service.

Enfin, les multiples représentations effectuées auprès du gouvernement et des municipalités visent à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, mécanisés ou manuels. Le syndicat devient ainsi un porte-voix pour ces individus et entreprises. Une partie de ces représentations vise à améliorer les incitatifs aux travaux d'aménagement forestier. Par exemple, il pourra s'agir du remboursement d'une partie de la taxe sur le carburant pour l'entrepreneur et l'étalement du revenu forestier pour le propriétaire forestier.

Fédération des producteurs forestiers du Québec

Forêts de chez nous *PLUS*
Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : foretprivee.ca
Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca

Analyse et rédaction
Marc-André Côté, ing. f., Ph.D.